



**SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE**

in/à

G e n è v e

an	PF	TH	LA	GT	CY	RS	Form. 702
Datum	5.2	5.9	6.2	6.2	✓		
Vissat	A	IL	U	JA	CY	RI	RS
EPD				-5.270		-9	
DPF ref.							o. 715.13

Organisations internationales

+ o. 715.11

Ihr Zeichen
Votre référence

o.715.13.- CY/jd

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

22.1.1970

Unser Zeichen
Notre référence

7-011.1.
7-a21
7-052.0. -HB/mm
7-a04.
7-014.2.

Datum
Date

2 février 1970.

Gegenstand/Objet:

Répartition des activités entre New York et Genève.

Voici quelle est l'opinion du Directeur général de l'Office des Nations Unies au sujet des questions soulevées par la note que vous m'avez envoyée le 22 janvier sous le titre "Genève et l'ONU" :

Il convient tout d'abord de ne pas se laisser impressionner par les sommes énormes qui ont été votées pour une extension des bureaux du Secrétariat général à New York. Il faut tenir compte en effet du fait que de nombreux services sont dispersés dans cette ville et que les frais de location sont extrêmement élevés. Il s'agira donc de regrouper tous ces services dans la nouvelle extension qui, me dit mon interlocuteur, sera tout juste suffisante pour abriter ceux qui existent déjà, compte tenu d'un taux de croissance normal.

En ce qui concerne Genève, la situation est à peu près la même, c'est-à-dire que la nouvelle aile du Palais devra permettre à l'Office de centraliser sous un même toit les services répartis dans plusieurs quartiers de la ville.

Beilagen/Annexes:

Durchschlag an Service de la coopération technique, Berne.
Copie à



Pendant le règne Spinelli, on avait prévu de louer des bureaux dans la nouvelle aile du Palais, aussi longtemps que ceux-ci ne seraient pas occupés par l'ONU elle-même. On avait même fait figurer pour les prochains budgets une entrée de 200'000 dollars. Or, M. Winspeare refuse de tenir compte des propositions faites du temps de son prédécesseur, car il estime qu'une fois effectué le regroupement qu'il envisage, la nouvelle extension sera tout juste suffisante. D'un autre côté, en ramenant sous le même toit les services dispersés, il supprimera les loyers payés jusqu'ici par l'Office.

Deux possibilités s'offrent à lui : ou bien une fois relogés tous les services dispersés, il garde pour l'Office plusieurs étages libres pour pouvoir en disposer selon les nécessités futures (par exemple transfert de services de New York à Genève), ou bien il met à la disposition de chaque service regroupé un certain nombre de bureaux disponibles pour tenir compte de son accroissement normal. C'est vraisemblablement vers une solution de compromis que M. Winspeare s'orientera.

A supposer que des services soient transférés de New York à Genève, il aura, avec les bâtiments provisoires du GATT et le BIT, suffisamment de bureaux prêts à les recevoir.

Probabilité de transferts de New York à Genève.

Le rapport de M. Turrettini du 22 décembre sur les travaux de la Cinquième Commission donne une impression de pessimisme. Je n'ai pas hésité à exprimer ce sentiment - que je partage - à l'égard de mon interlocuteur. Or, M. Winspeare prétend que rien n'est décidé ni ne le sera avant la fin de l'année prochaine, pour la bonne raison qu'il existe

BIT
450 - 150 = 300.
ONU 250.

la résolution 2618 (XXIV) qui, au paragraphe 3, charge le Secrétaire général de procéder à un examen de distribution optimum entre New York et Genève ou tout autre emplacement, et de soumettre le résultat de cet examen à la XXVIIe session de l'Assemblée générale, soit en 1971.

Cette résolution laisse une porte ouverte à des transferts possibles mais d'un autre côté, elle nous empêche de faire des prévisions.

Quelles sont les probabilités de transfert ? Pour cela, j'ai fait état auprès de mon interlocuteur des trois catégories mentionnées dans votre note du 22 janvier :

- a) quels sont ceux des organes et services de l'ONU qui viendront à Genève ?

La réponse : on ne sait pas; en fait, cette catégorie n'existe pas.

- b) ceux dont il est question qu'ils viennent.

En ce qui concerne l'UNDP, tout dépendra de l'accueil qui sera réservé au rapport Jackson, selon que l'on considérera que le PNUD doit se trouver, tout au moins ses services opérationnels, à proximité des agences spécialisées, ou bien à proximité du principal contributeur, qui sont les Etats-Unis, et du siège politique de l'ONU. M. Winspeare, pour nous permettre de mieux saisir sa pensée, estime à 20% les chances d'un transfert du PNUD.

L'UNITAR devrait pouvoir venir à Genève. Il serait même en principe préférable qu'il soit installé dans notre ville plutôt que là-bas puisque les bénéficiaires de cet organisme sont des Noirs mal vus aux Etats-Unis. Mais que veut-on faire de l'UNITAR ? Vaut-il la peine de le faire survivre ?

et du Service Fellowship

En ce qui concerne le département économique et social de Philippe de Seynes, deux théories existent actuellement : l'une qui veut que le département complet soit transféré à Genève - et cette théorie a en vérité peu de chances d'être appliquée - l'autre selon laquelle l'état major de M. de Seynes devrait rester à New York près de l'autorité politique, tandis que ce que l'on appellerait les unités de commandos (recherches, statistiques, etc.) seraient envoyées à Genève. Dans ce dernier cas, des centaines de bureaux passeraient l'Atlantique. Mais ce ne sont que des suppositions puisque tout dépendra de la décision qui sera prise par l'Assemblée générale une fois que le Secrétariat aura établi l'étude mentionnée dans la résolution 2618.

(legement, notes.)
M. Winspeare sera naturellement consulté. Son adjoint est en contact avec la 5ème Commission et c'est précisément à la suite de ses entrevues que M. Palthey m'a parlé des questions qui ont fait l'objet de mon rapport du 11 décembre dernier. J'ai pu constater toutefois que M. Palthey est parfois un peu trop absolu et optimiste et que son chef, M. Winspeare, est beaucoup plus proche des réalités.

Quoi qu'il en soit, je suivrai la question et il serait bon que M. Turrettini puisse lui-même maintenir dans toute la mesure du possible un contact avec les organes du Secrétariat qui seront chargés d'exécuter les instructions de la résolution 2618. Pour cela, il est bon qu'il sache que selon les dires de M. Winspeare (et on peut lui faire confiance), l'Office à Genève est en mesure d'accueillir de nouveaux services.

Il me semble que d'ici 1971, une action de propagande

GT

discrète mais efficace devrait être entreprise en faveur de Genève. Je pense notamment au film proposé par l'ambassadeur Schnyder, à la distribution dans diverses langues du rapport du Conseil fédéral sur nos relations avec l'ONU, etc. Le 25ème anniversaire de cette institution est une occasion de mettre en évidence le rôle de Genève et sa disponibilité.

- c) ceux qui, on doit l'admettre, ne viendront pas à Genève (comme l'UNICEF).

Le Directeur général ne peut se prononcer vu la résolution 2618 mentionnée plus haut.

Le Directeur général est revenu avec insistance sur la question des logements, car comme je l'ai relevé moi-même, il ne suffit pas que les bureaux soient disponibles, encore faut-il pouvoir loger ces fonctionnaires. Or, entre toutes les probabilités de transfert évoquées ci-dessus, il est une certitude : l'installation à Genève des ordinateurs qui doivent servir pour toutes les institutions spécialisées, y compris l'UNESCO, etc. De plus, lorsque l'extension du Palais sera achevée, les nouvelles salles de conférences rendront possible un plus grand nombre de réunions, ce qui va signifier en tout état de cause un accroissement des services généraux. Ces services généraux verront doubler l'accroissement naturel de leurs effectifs. Donc, le nombre des fonctionnaires va augmenter, sans qu'il soit toutefois possible de fixer un nombre même approximatif pour l'ensemble de l'Office.

Selon mon rapport du 15 décembre 1969 concernant la collaboration de l'ONU à Genève à la construction de

logements pour les fonctionnaires, M. Palthey avait avancé comme une chose acquise la garantie d'occupation d'un immeuble pendant un certain nombre d'années. M. Winspeare a tenu à préciser qu'une telle possibilité serait étudiée par l'Office si des immeubles étaient construits avec priorité pour les fonctionnaires.

A cet égard, j'ai appris qu'à Stockholm, le Ministère des affaires étrangères encourageait la construction de logements pour ses propres fonctionnaires rentrant à la centrale. L'Etat a même alloué des crédits à des entrepreneurs privés à condition que les fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères aient la priorité. A Genève, il faut tenir compte de l'opinion publique et de la pénurie générale des logements. M. Winspeare s'en rend compte. Cependant, il faudrait trouver une formule qui permette d'associer Nations Unies, FIPOI et initiative privée afin de résoudre dans une plus large mesure que jusqu'à maintenant la question du logement pour les fonctionnaires internationaux.

Tout récemment, ayant eu l'occasion de m'entretenir avec M. Roger de Candolle, du Conseil du Fonds de prévoyance des Nations Unies, j'ai voulu rompre une dernière lance en faveur d'une participation financière de la Caisse de retraites à la construction de logements. Il a renouvelé sa position précédente en ajoutant que de toute façon, des raisons politiques empêchaient d'investir à Genève. Si on se lançait dans cette voie, aussitôt d'autres capitales, qui ont sur leur sol des institutions de l'ONU, réclameraient une participation financière avec les mêmes droits que Genève. Je crois donc qu'il convient, dans ces conditions, de renoncer complètement à la possibilité d'un financement par le Fonds de prévoyance des Nations Unies.

L'Ambassadeur :

Hamber

*fin vachette
Fipoi - lib
inspeur.*